

## NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	13
- votants	13
- absents	0

Date de convocation :

**30 juin 2023**

Date d'affichage :

**30 juin 2023**

## VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du 05 juillet 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 05 juillet à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Isabelle DE COLOMBEL est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°059/2023 : AVANCEMENT DU PROJET D'HABITAT INCLUSIF DE LA RUE DE LA TOURNEE**

Josiane ARNOUX, rapporteur, expose :

L'accroissement de la population des plus de 50 ans dans notre région, la difficulté pour les jeunes actifs à se loger, un habitat inadapté, trop grand et ou trop éloigné (dans les hameaux perchés par exemple), l'isolement, la solitude, le besoin de lien social pour garder des fonctions cognitives alertes, l'opportunité d'un foncier communal dans le cœur du centre bourg de Pont du Fossé proche de toutes les commodités (services santé, transport collectif, commerces...), tous ces points ont amené les élus à se réunir au sein d'une commission pour faire avancer un dossier habitat dans les tuyaux depuis plusieurs années.

Dans un premier temps, des contacts institutionnels ont été pris, des financeurs potentiels rencontrés, des visites d'habitat participatif réalisées. Il faut maintenant quantifier les besoins et se confronter à la réalité du territoire en termes d'immobilier : combien de personnes peuvent être intéressées, pour quel type d'habitat.

Pour co-construire ce projet il est nécessaire de s'appuyer sur des experts et d'associer les habitants.

Aussi, avec l'aide du CAUE, une consultation a eu lieu pour recruter un bureau d'étude en charge de mener à bien une étude du marché immobilier local.

Deux offres ont été remises. Après analyse des offres, le Maire propose de retenir le bureau d'étude suivant :

Attributaire	Montant HT
QUADRAL EXPERTISE 13, rue Le Sueur - 75016 PARIS	6 300,00€

Le conseil municipal délibère et décide :

- ☞ **DE FAIRE** réaliser une étude du marché immobilier
- ☞ **DE RETENIR** la société QUADRAL EXPERTISE pour mener à bien cette étude

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
LE MAIRE,  
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

07 JUL. 2023

